

HOCKEY FOOTBALL BASEBALL COMBAT SOCCER TENNIS COURSES GOLF PLUS

FORMULE 1 NASCAR INDYCAR RALLYE

NOUVELLES RÉSULTATS/STATISTIQUES VIDÉOS

VIDÉOS TÉLÉ CONCOURS

Octane et l'Automobile Club blâmés



Un travailleur de piste est décédé à la suite d'un incident (Source d'image: PC)

FRÉDÉRIC DAIGLE

MERCREDI, 6 NOV. 2013. 12:15

MONTRÉAL - La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a blâmé le Groupe de course Octane et l'Automobile Club de l'île Notre-Dame pour le décès d'un travailleur lors du Grand Prix du Canada de Formule 1, en juin dernier.

À l'issue du dernier GP du Canada, Mark Robinson a été happé par le chariot élévateur qu'il précédait lors du retour aux puits d'un bolide immobilisé en bordure de piste. Chargé de stabiliser le véhicule ainsi remorqué, M. Robinson n'avait d'autre choix que de courir devant le chariot élévateur, qui l'a rattrapé.

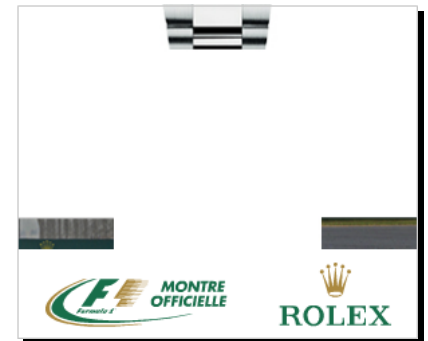
Écrasé par les deux roues droites du chariot, M. Robinson a été transporté à l'hôpital de piste, où des manoeuvres de réanimation ont été pratiquées. Il a ensuite été transféré dans un centre hospitalier, où son décès a été constaté.

Dans un rapport rendu public mercredi, la CSST considère qu'Octane et l'Automobile Club "ont agi de façon à compromettre la sécurité des travailleurs" et leur a ainsi émis des constats d'infraction. Pour ce type d'infraction, le montant de l'amende varie de 15 698 \$ à 62 790 \$ pour une première offense.

La CSST n'a pas voulu donner le montant exact des amendes, pas plus qu'elle n'a voulu indiquer si Octane et l'Automobile Club porteront cette décision en appel. Selon une porte-parole de la commission, ces deux groupes ne sont pas des récidivistes en matière de santé et sécurité au travail.

À la suite de son enquête, la commission exige de l'employeur qu'il forme tous les opérateurs de chariots élévateurs selon les exigences du Règlement sur la santé et la sécurité du travail et les recommandations du constructeur du chariot élévateur; que l'employeur s'assure que l'équipement de préhension utilisé est conforme aux exigences du constructeur du chariot élévateur et qu'il soit utilisé dans les conditions prescrites par ce dernier; et qu'il soit maintenu en bon état et que les crochets soient munis de linguets de sécurité.

Finalement, Octane et l'Automobile Club devront mettre en place une méthode de travail sécuritaire pour le transport des voitures de course, puisque la méthode utilisée jusqu'à ce triste incident n'est plus permise par la CSST. La nouvelle



VIDÉOS



31 DÉC. 1969 - 3:23

Top-10: Interactions avec les partisans



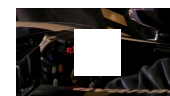
2:20 - 31 DÉC. 1969

La sécurité aux puits



5:05 - 31 DÉC. 1969

Une mise en forme particulière



3:07 - 31 DÉC. 1969

Le volant chez Lotus

PLUS DE VIDÉOS

SUR LE MÊME THÈME

FORMULE 1 COURSE
GRAND PRIX DU CANADA

À LIRE ÉGALEMENT



IL Y A 3 HEURES

Une lutte à deux

méthode retenue devra par ailleurs être soumise à un inspecteur de la CSST, qui devra l'approuver. Les travailleurs de piste devront également être formés pour cette nouvelle méthode de transport des bolides.

Bien qu'elle exige des changements très précis à la méthode de travail lors du Grand Prix, cela ne signifie pas que la CSST enverra un inspecteur pour s'assurer de la conformité de ces méthodes.

« On pourrait le faire, mais il ne s'agit pas de quelque chose qui est fait automatiquement. C'est à l'employeur de s'assurer que ses employés travaillent dans un environnement de travail sécuritaire, a déclaré la porte-parole Hélène Simard. Ça ne veut cependant pas dire qu'il n'y en aura pas. »

"En ce qui nous concerne, c'est clair que nous allons faire un suivi sur les décisions qui ont été rendues, a pour sa part indiqué Ramdane Djedid, l'auteur du rapport. Par contre, pour la suite, il n'est pas exclu que nous ne fassions pas d'autres visites, mais la responsabilité revient à l'employeur. Nous sommes parfois là pour lui rappeler ses obligations.

« Il existe plusieurs solutions pour l'employeur, ce n'est pas à nous de lui imposer l'une d'entre elles. C'est son choix de les élaborer et de les mettre en place. Nous en évaluerons les équivalences afin que ça corresponde. Ce qui est important pour moi, en tant qu'inspecteur, c'est que ce qui est proposé permette aux travailleurs d'oeuvrer dans des conditions sécuritaires », a-t-il ajouté.

Dans la cour de la FIA

Le promoteur du Grand Prix du Canada de Formule 1 a par ailleurs pris acte des recommandations de la CSST et transmettra le rapport aux autorités internationales de la course automobile.

C'est ce qu'a indiqué François Dumontier, qui a reconnu que certaines recommandations seront relativement faciles à appliquer, mais que d'autres devront être étudiées par la FIA, l'organisme qui régit la F1 et qui veille à ce que les règles de fonctionnement soient uniformes d'un Grand Prix à l'autre à travers le monde.

M. Dumontier a fait savoir que le rapport de la CSST allait être acheminé

à la FIA, en laissant entendre que ce sera ensuite à cet organisme d'appliquer ce qu'il juge pertinent.

Le promoteur de la course montréalaise a tenu à souligner que la sécurité demeurerait une considération très importante chez Octane, mais qu'il devait aussi travailler à l'intérieur des paramètres dictés par la FIA.

M. Robinson a été happé par le chariot élévateur qu'il précédait lors du retour aux puits d'un bolide immobilisé en bordure de piste. Chargé de stabiliser le véhicule ainsi remorqué, M. Robinson n'avait d'autre choix que de courir devant le chariot élévateur, qui l'a rattrapé, a résumé la CSST dans son rapport.

Écrasé par les deux roues droites du chariot, M. Robinson a été transporté à l'hôpital de piste, où des manoeuvres de réanimation ont été pratiquées. Il a ensuite été transféré dans un centre hospitalier, où son décès a été constaté.

Dans son rapport, la CSST considère qu'Octane et l'Automobile Club "ont agi de façon à compromettre la sécurité des travailleurs" et leur a ainsi émis des constats d'infraction. Pour ce type d'infraction, le montant de l'amende varie de 15 698 \$ à 62 790 \$ pour une première offense.

La CSST n'a pas voulu donner le montant exact des amendes. Selon une porte-parole de la commission, ces deux groupes ne sont pas des récidivistes en matière de santé et sécurité au travail.

À la suite de son enquête, la commission exige de l'employeur qu'il forme tous les opérateurs de chariots élévateurs selon les exigences du Règlement sur la santé et la sécurité du travail et les recommandations du constructeur du chariot élévateur; que l'employeur s'assure que l'équipement de préhension utilisé est conforme aux exigences du constructeur du chariot élévateur et qu'il soit utilisé dans les conditions prescrites par ce dernier; et qu'il soit maintenu en bon état et que les crochets soient munis de linguets de sécurité.

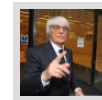
Finalement, la CSST exige qu'on mette en place une méthode de travail sécuritaire pour le transport des voitures de course, puisque la méthode utilisée jusqu'à ce triste incident n'est plus permise par la CSST. La nouvelle méthode retenue devra par ailleurs être soumise à un inspecteur de la CSST, qui devra l'approuver. Les travailleurs de piste devront également être formés pour cette nouvelle méthode de transport des bolides.

Bien qu'elle exige des changements très précis à la méthode de travail lors du Grand Prix, cela ne signifie pas que la CSST enverra un inspecteur pour s'assurer de la conformité de ces méthodes.

Il ne s'agit pas de quelque chose qui est fait automatiquement et c'est à l'employeur de s'assurer que ses employés travaillent dans un environnement de travail sécuritaire, a déclaré la porte-parole Hélène Simard.

Il y aura toutefois un suivi à la suite des décisions qui ont été rendues, afin de s'assurer que les travailleurs puissent oeuvrer dans des conditions sécuritaires même si les changements effectués ne sont pas exactement ceux qui ont été initialement proposés, a pour sa part indiqué Ramdane Djedid, l'auteur du rapport.

Il existe plusieurs solutions pour l'employeur et ce n'est pas à la CSST de lui imposer l'une d'entre elles. La CSST évaluera ensuite les équivalences afin que ça corresponde à ce qu'elle recherchait initialement, a précisé M. Djedid.



IL Y A 1 JOUR
AP
Ecclestone témoigne pour se défendre



IL Y A 2 JOURS
AFP
Neuville, premier pilote de Hyundai



IL Y A 3 JOURS
AFP
Le baromètre des écuries

Lequel de ces pilotes terminera la saison avec le plus de points?

Kimi Raikkonen

Lewis Hamilton

SOUMETTRE

RÉSULTATS

Recommander

0

Twitter

0

0

RÉAGISSEZ

Vous devez être **authentifié** pour commenter ou réagir sur un commentaire

ANNULER

PUBLIER

SAUTEZ DANS L'ACTION

[LE GRAND CLUB](#)[FACEBOOK](#)[TWITTER](#)[INSTAGRAM](#)[FLUX RSS](#)

AUTRES SPORTS

Amateurs
Basketball
Chasse et pêche
Curling
Cyclisme
Lutte
Plein air
Poker
Rugby
Sports extrêmes

INTERACTION

Concours
Le Grand Club

À PROPOS

Comité de direction
Communiqués
Communauté
Emplois
Visite guidée
Carte du site
Conditions
Politique
Trousse média

MOBILE

Apps mobile
Site mobile
Alertes mobiles
Télé mobile
Tout le mobile

CONTACT

Ventes
Écrivez-nous
Commentaires

© 2013

Tous droits réservés.